

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Bouteflika tente d'y adhérer

L'Algérie afficherait une volonté d'adhésion à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). C'est du moins le sentiment qu'a éprouvé la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la francophonie du Québec, M^{me} Monique Gagnon-Tremblay, au sortir de l'audience que lui a accordée le président de la République Abdelaziz Bouteflika, hier en milieu de journée. «J'ai senti chez le président une volonté d'adhérer», a, en effet, affirmé la ministre.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - La ministre québécoise a dit souhaiter que l'acte d'intégration de l'organisation intervienne lors du douzième Sommet de l'OIF qui se tiendra au Québec au mois d'octobre prochain.

L'Algérie est, depuis hier, officiellement invitée à participer au Sommet de la francophonie. Le président Bouteflika, qui a dû faire une entorse à son agenda de la journée d'hier afin de recevoir la ministre québécoise, a reçu une invitation officielle du Premier ministre canadien. «J'ai remis au président une lettre d'invitation du Premier ministre. Le président m'a fait

savoir qu'il souhaite participer au Sommet de la francophonie. J'ai senti une volonté d'y adhérer, d'autant que l'Algérie est membre de la francophonie par le cœur et par l'esprit», a déclaré M^{me} Monique Gagnon-Tremblay. Rappelons que le président Bouteflika a eu déjà à prendre part en tant qu'invité à deux sommets de l'OIF, celui de Beyrouth en 2002 et celui de Ouagadougou en 2004.

L'Algérie a été également présente au sommet de Bucarest en 2006. Elle a été représentée par le ministre des Affaires étrangères d'alors. Mais en dépit de cette présence à trois sommets consécutifs, l'Algérie s'est retenue d'ac-

complir le pas qui fera d'elle un membre à part entière de l'OIF. Le sommet du Québec, le douzième du genre, sera-t-il le bon ? Ce n'est pas si évident que cela, même si la ministre québécoise a dit en avoir décelé une volonté.

Cependant, elle s'est interdite l'affirmation : «Il appartient au gouvernement algérien de décider.» La ministre québécoise, qui quittera aujourd'hui l'Algérie pour se rendre successivement en Tunisie, au Maroc, au Burkina Faso et au Sénégal, a pour mission «de s'assurer que le prochain Sommet de la francophonie fasse le consensus».

Le Sommet se penchera sur une palette d'enjeux, entre autres la démocratie et l'Etat de droit, l'environnement, la langue française et la gouvernance économique.

S'agissant de la coopération bilatérale entre le Québec et l'Algérie, M^{me} Monique Gagnon-Tremblay a informé de l'organisation prochaine d'une mission économique

québécoise en Algérie. Elle a déclaré aussi avoir abordé avec le président Bouteflika les questions économiques. Notons que dans le cadre du plan algérien de soutien à la croissance économique, doté d'une enveloppe de 100 milliards de dollars, les firmes québécoises ont obtenu d'importants contrats de prestations de service, principalement dans le domaine du génieconseil.

Les Québécois désirent emprunter d'autres créneaux d'investissement, notamment l'industrie pharmaceutique. La SNC-Lavalin, la plus connue des sociétés québécoises opérant en Algérie, a déjà signé deux contrats avec Sharikat Kahraha Hadjret Ennous (SKH) pour un montant de 1,3 milliard de dollars. SNC-Lavalin exploitera la centrale et vendra de l'électricité à Sonelgaz durant 20 ans, selon le contrat établi. Le montant global de ce projet est de 826 milliards de dollars.

S. A. I.

INTERCEPTION DE L'AVION
TRANSPORTANT LES CINQ HISTORIQUES

Aït Ahmed blanchit Hassan II

Le chef de file du Front des forces socialistes (FFS) a qualifié hier d'«allégations» la version donnée par le journaliste égyptien au sujet de l'interception, le 22 octobre 1956, de l'avion marocain transportant de Rabat à Tunis les cinq dirigeants de la Révolution algérienne.

Nawel Imès - Alger (Le Soir) - Hocine Aït Ahmed a indiqué sur la chaîne satellitaire Medi 1 Sat que la thèse du complot auquel aurait pris part le prince héritier de l'époque, Hassan II, était sans fondement. Donnant sa version des faits, le numéro un du FFS a indiqué que la version développée par Hassanein Heykal, ancien confident du président égyptien Gamal Abdel Nasser, et ancien P-dg du quotidien *Al-Ahram* était «un mensonge

ridicule et excentrique, dont la seule fonction est de travestir les réalités». Selon l'invité de Medi 1, les cinq historiques lui compris, se rendaient à Tunis pour assister à une conférence maghrébine, dont la finalité était d'associer la Tunisie et le Maroc à d'hypothétiques négociations avec la France sur le statut futur de l'Algérie, afin de «rompre leur tête-à-tête» avec Paris. Il a indiqué que Mohammed V devait être du voyage mais qu'à la

demande d'Aït Ahmed, cette option avait finalement été abandonnée.

«Le changement d'appareil a eu lieu à ma demande. J'ai dit au futur Hassan II mes craintes de faire prendre des risques au roi Mohammed V en le faisant voyager dans le même avion que les dirigeants algériens, poursuivis par les services français», explique-t-il ajoutant que les services français n'avaient nullement besoin de complexités marocaines pour intercepter les dirigeants algériens. Aït Ahmed va plus loin, en indiquant que Mohammed V aurait même proposé aux Français d'échanger les cinq dirigeants

contre son propre fils, l'héritier du trône. Pour rappel, Hassanein Heykal avait porté des accusations à l'encontre du prince héritier marocain qui aurait, selon ses propos, ordonné que les dirigeants algériens embarquent seuls pour Tunis, alors qu'ils devaient initialement s'y rendre en compagnie de son père, le roi Mohammed V, dans son avion personnel. L'avion transportant entre autres Aït Ahmed avait été détourné par l'armée française alors qu'il survolait l'Algérie, «un acte de piraterie» qui, selon Aït Ahmed, visait à dépouiller la Révolution de ses leaders.

N. I.

COMMUNIQUÉ DU CDDR

Dérives islamistes : coup d'État en gestation ?

Dans une allocution prononcée le jeudi 22 mai 2008 à l'occasion du lancement de la «Caravane des chevaliers du Saint Coran», le chef du gouvernement a déclaré : «La société algérienne s'est attachée au Saint Coran depuis qu'elle a embrassé l'Islam (...) le Coran représente sa Constitution qu'elle n'acceptera point de changer.»

Faut-il comprendre par cette déclaration péremptoire que l'actuelle Constitution est à considérer comme nulle et non avenue ?

Faut-il comprendre que le Premier ministre, qui n'a d'autre légitimité que celle conférée par sa nomination, se substitue, de fait, au peuple souverain qui a approuvé par voie référendaire l'actuelle Constitution, et à toutes les institutions nées de sa mise en œuvre, quelles qu'en soient la nature et la situation hiérarchique.

Ou bien, s'agit-il d'un plan sciemment ourdi contre la République dans un climat d'intolérance et d'inquisition, marqué par les manœuvres insidieuses du pouvoir et le regain de velléités politiques islamistes encouragées ?

Dans tous les cas, il s'agit là d'une dérive dangereuse et d'un glissement déclaré vers un projet théocratique, archaïque et intégriote; projet qui fut la source d'inspiration de ceux qui ont ensanglanté et détruit le pays et continuent à le faire, et contre lesquels le peuple algérien s'est mobilisé pour s'opposer aux voies et déchirements de la discorde sociale et de la fitna.

Il convient de rappeler avec force que ce projet est en totale contradiction avec les principes et valeurs de l'appel de Novembre 1954 et de la plate-forme de la Soummam, grâce auxquels nous réaffirmons, aujourd'hui, notre attachement à la

construction d'une République algérienne démocratique et populaire, ouverte sur l'universalité, la justice sociale et le progrès.

C'est sur cette base, partagée par la majorité du peuple algérien souverain, que nous dénonçons ce discours d'un autre âge, et que nous interpellons toutes les institutions, sans exception, garantes du respect de la Constitution, pour prendre les mesures qu'exige cette situation.

Nous appelons toutes les citoyennes et tous les citoyens désireux de vivre en paix, dans la légalité, le respect de la Constitution et des lois qui en découlent, à élever les légitimes protestations qui s'imposent à tous les niveaux.

Alger le 26 mai 2008
Le bureau national du CDDR

Nous rappelons notre adresse email
cidemo2006@yahoo.fr

4 ANS DE PRISON POUR
UN TRAFIQUANT D'ARMES
À CONSTANTINE
Plusieurs membres du
réseau sont en fuite

Le tribunal criminel de Constantine a condamné, hier, à quatre ans de prison ferme assortis d'une amende de 100 millions de centimes, A. H. (56 ans, résidant à Chelghoum-Laid) et ce, pour trafic d'armes et de munitions de guerre. Il fait partie d'un réseau de trafic d'armes et de véhicules dont l'un des membres a déjà purgé sa peine alors que d'autres demeurent jusqu'à aujourd'hui en fuite.

Les tenants de cette affaire remontent à 2002 quand, à l'issue d'un contrôle ordinaire effectué par les gendarmes dans un barrage, A. H. a été arrêté en possession d'un pistolet automatique (PA) de fabrication russe, dissimulé dans la malle de son automobile. Il a déclaré l'avoir acheté auprès de Y. C., un autre membre du réseau, ce qui a permis aux enquêteurs de lui tendre une souricière et le capturer en flagrant délit. En effet, les gendarmes, avec l'aide de A.H., se sont présentés chez Y. C., à Aïn El M'Louk dans la wilaya de Mila, comme étant des maquignons à la recherche d'un PA afin de se protéger contre les voleurs et autres agresseurs. Un marché conclu en contrepartie de 30 000 DA. Conduits par Y.C. vers une ferme baptisée «M'Guellati», les éléments de la Gendarmerie nationale ont pu saisir trois autres pistolets automatiques et vingt-quatre cartouches.

Entre-temps, A.H. avait pris la fuite avant d'être arrêté dernièrement. Le représentant du ministère public a requis, hier, 12 ans de prison ferme avant que les juges ne le condamnent à une peine de quatre ans assortie d'une amende de un million de dinars.

Y. C., qui a indiqué que sa «source» se trouve dans la wilaya de Ghardaïa, avait écopé de trois ans de prison ferme. En tout cas, il a purgé sa peine, sauf qu'il faut préciser que sa relation avec A. H. est née dans la prison au milieu des années 1990 alors qu'ils y séjournaient pour d'autres affaires. Tous les deux sont des repris de justice.

La dénonciation de F. D. et B. W. par Y. C., qui sont actuellement en fuite, n'a pas permis aux enquêteurs de démanteler tout le réseau. Les gendarmes avaient, cependant, mis la main sur un véhicule de type «Golf» dans le domicile de F. D. et un fusil de chasse chez B. W.

Lyas Hallas

CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA MAGISTRATURE
Troisième session
disciplinaire de l'année

Sur convocation du ministre de la Justice, la session disciplinaire du Conseil supérieur de la magistrature se réunira à partir du 21 juin. Vingt-deux magistrats sont concernés par cette session disciplinaire du CSM. Fait inédit : c'est la troisième fois en six mois que ce conseil de discipline se réunit.

Ces magistrats, dont certains sont sous le coup d'une suspension depuis 2002, sont poursuivis pour trafic d'influence, manquement à l'obligation de réserve, corruption et impartialité. Il est important de préciser que le CSM aura à statuer sur des dossiers qui sont encore pendants au niveau de la justice. C'est notamment le cas pour les magistrats poursuivis en pénal.

Pourtant, les poursuites pénales sont la base des poursuites judiciaires. Le représentant du pouvoir exécutif — le ministère de la Justice en l'occurrence — semble cependant décidé à présenter sans attendre ces magistrats devant le CSM.

T. H.